

La précarité énergétique

Environnement intérieur

#précarité énergétique #habitat

Mise à jour de cette page :
29/01/2026

Auteur **Pôle ESE** 69002
LYON Réseau d'acteur

La notion de « *fuel poverty* », la difficulté à chauffer son logement à cause de ses faibles revenus, est apparue au Royaume-Uni dans les années 1990. Elle a été reprise en France dans les années 2000 en France sous le terme de « précarité énergétique ». En 2010, une définition apparaît dans le cadre du Grenelle 2.

Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat."

*loi du 12 juillet 2010
dite loi Grenelle 2*

Cette loi de 2010, critiquée car elle ne traite que du logement (et pas du transport par exemple) propose une « définition [qui] a le mérite de bien faire le lien entre deux aspects, les ressources et les conditions d'habitat », défend l'Ademe, agence déléguée par l'État sur les questions énergétiques. Cette loi est à l'origine de la création de l'[Observatoire national de la précarité énergétique](#).

Comment la privation de chauffage aggrave l'état de santé des ménages précaires ?

Voilà la question à laquelle la fondation Abbé Pierre a souhaité répondre. Estimant qu'il n'existait pas de données à ce sujet en France, cet organisme dédié à la lutte contre la précarité a mené [une étude](#) entre 2011 et 2013 sur 360 logements. Cette fondation, dédiée à la lutte contre la précarité, présente parmi ses conclusions que « des différences apparaissent entre l'état de santé des personnes exposées à la précarité énergétique et celles qui ne le sont pas ». Les affections hivernales (bronchite, angine, etc.) et les symptômes associés (nez qui coule, maux de tête, yeux qui pleurent, etc.) sont plus fréquents chez ces personnes.

5

millions de ménages
touchés par la précarité énergétique

Source : [Observatoire national de la précarité énergétique](#)

Un traitement public de la situation

Le [Ministère de la transition écologique et solidaire](#) a placé en juillet 2017 dans le Plan Climat « la rénovation thermique (comme) priorité nationale (pour) éradiquer la précarité énergétique en 10 ans. »

L'État agit aujourd'hui à [deux niveaux](#) :

- En traitant les causes en agissant sur la consommation, notamment au travers de la performance énergétique des logements, comme à travers le programme « Habiter mieux » porté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- En proposant une aide au paiement de la facture énergétique pour les ménages en situation de précarité, notamment par les tarifs sociaux et, à l'issue de l'expérimentation en 2019, par le [chèque énergie](#).

- [L'Observatoire National de la Précarité Énergétique](#)
- [La précarité énergétique](#)
- [Précarité énergétique : combien de personnes peinent à chauffer leur logement ? - Les Décodeurs](#)
- [Tout savoir sur les aides financières pour prévenir et traiter la précarité énergétique](#)